

Lyon, le **30 AVR. 2020**

Votre interlocutrice : Anne-Laure Coutanson
Tél. 04 72 10 39 86
e-mail : direction.assemblees@mairie-lyon.fr

Mmes et MM. les membres du Conseil
municipal de Lyon

Objet Convocation du Conseil municipal

Nos réf.

Vos réf.

PJ

- ordre du jour,
- dossier de séance,
- projets de procès-verbaux des 18 novembre 2019, 19 décembre 2019 et 27 janvier 2020,
- compte-rendu des décisions du Maire,
- formulaire de pouvoir.

Mmes et MM. les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal de Lyon qui se tiendra le :

Jeudi 7 mai 2020 à 14h30

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 *visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19*, cette séance du Conseil se tiendra par visioconférence via l'outil « StarLeaf » dans les conditions décrites au projet de délibération n° 2020/5492 figurant à l'ordre du jour ci-joint.

Dans la perspective de cette séance, je vous précise que :

- au cas où vous ne pourriez participer à cette séance et si vous souhaitez donner pouvoir à un autre membre du Conseil municipal pour voter en votre nom, ce formulaire, le cas échéant recopié sur papier libre, dûment complété, daté et signé devra être transmis à la Direction des assemblées (direction.assemblees@mairie-lyon.fr). Chaque élu peut être porteur de 2 pouvoirs, conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020. Afin de faciliter la gestion de cette séance, chaque élu concerné est invité à transmettre son formulaire de pouvoir le plus en amont possible ;
- les projets de délibérations à l'ordre du jour du Conseil, compte tenu de leur objet, n'ont pas nécessité une saisine pour avis des Conseils d'arrondissement ;
- les commissions thématiques du Conseil municipal ne seront pas réunies, leurs présidents en ayant été informés, comme l'autorise l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée ;

- tous documents utiles pour la séance (projets de délibérations, annexes, procès-verbaux, ...) sont accessibles sur l'Espace élu-es - rubrique Conseil municipal - avant-séance.

Sur le plan technique, pour la mise en œuvre des applications de visioconférence et de vote à distance :

- en lien avec la Direction des systèmes d'information et de la transformation numérique (DSITN) et la Direction des assemblées, des séances de tests préalables seront organisées avec les groupes politiques et, individuellement, chaque élu non-inscrit ;

- l'application StarLeaf sera utilisée pour la visioconférence du Conseil. Cette application aura été préalablement installée sur votre poste informatique par la DSITN. Il vous suffira de vous connecter à la réunion du Conseil municipal depuis l'icône installée sur votre poste ;

- l'outil Quizzbox sera utilisé pour procéder aux votes électroniques. Il vous suffira d'une connexion internet, de préférence sur votre smartphone, pour y accéder. Les codes d'accès sécurisés (un code collectif et un code personnel) vous seront communiqués par mail au plus tard la veille de la séance ;

- l'accès à la séance est possible 40 minutes avant son démarrage et vous êtes invité à vous connecter au moins 20 minutes avant pour en vérifier le bon fonctionnement.

L'organisation des débats sera abordée au sein de la Conférence des Présidents qui se tiendra le lundi 4 mai 2020.

Je vous prie d'agréer, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Collomb,

Maire de Lyon

